

# Le paysage, une qualification socioculturelle du territoire<sup>1</sup>

SYLVAIN PAQUETTE, PHILIPPE POULLAOUEC-GONIDEC ET GÉRALD DOMON

## Abstract

*In Canada as elsewhere, the issue of landscape reflects major social, cultural, environmental, economic and other themes that involve considerable challenges. This article discusses concepts relating to landscape that are conveyed by means of aesthetics, cultural geography, the ecology of the landscape and environmental psychology, and then proceeds to illustrate the advantages of a sociocultural position that is able to encompass the many manifestations of the experience of the landscape. From a conceptual standpoint, we need to move beyond the standard meanings attributed to the landscape, which liken it to the restrictive aspect of a visual frame or to the unrefined forms of the land base. Contemporary conditions governing visual references to the landscape have led to a necessity to expand the idea of landscape to include its many meanings, based on new social concerns in relation to the environment, heritage, individual surroundings or well-being. With regard to methodology and practical matters, it is imperative that we move quickly to rethink traditional approaches that associate the landscape issue with a visual resource to be dealt with by experts. Going beyond the instrumental approaches that are still widespread, the operational scope of the concept of landscape must be reconsidered in the light of the many social concerns and the framework for action that they require.*

## Résumé

*Au Canada comme ailleurs, la question du paysage témoigne d'enjeux majeurs d'ordres social, culturel, environnemental, économique et autres, qui posent des défis considérables. Cet article discute des conceptions du paysage véhiculées en esthétique, en géographie culturelle, en écologie du paysage et en psychologie environnementale, puis illustre l'intérêt d'une position socioculturelle susceptible d'embrasser les multiples manifestations de l'expérience du paysage. Sur le plan conceptuel, il convient de dépasser les acceptions classiques du paysage, qui l'assimilent à l'aspect réducteur du cadrage visuel ou aux formes brutes de l'assise territoriale. Les conditions contemporaines des regards porteurs d'évocation paysagère obligent à élargir la notion de paysage aux diverses significations alimentées par les nouvelles préoccupations sociales en matière d'environnement, de patrimoine, de cadre de vie ou de bien-être. Sur les plans méthodologique et pratique, il est urgent de repenser les approches traditionnelles associant la question du paysage à une ressource visuelle dont la gestion relève d'experts. Allant au delà des logiques instrumentales encore répandues, on doit reconsidérer la portée opératoire du concept de paysage à la lumière de la pluralité des préoccupations sociales et des cadres d'actions que celles-ci requièrent.*

## Introduction

La question du paysage suscite aujourd'hui une attention sans précédent. Cette prise de conscience est manifeste dans les préoccupations sociales, les discours aménagistes et les initiatives gouvernementales. Paradoxalement, alors que l'intérêt pour le paysage est reconnu comme un enjeu majeur, l'accélération de sa dégradation demeure une réalité avérée. Aussi n'est-il pas surprenant que cet intérêt soit d'abord et avant tout associé, au Canada comme ailleurs, à des démarches réactives face à la perte ou

à la dégradation d'un cadre et d'une qualité de vie. Or, il est de plus en plus reconnu que le paysage constitue une condition essentielle au développement social, culturel et économique des collectivités<sup>2</sup>. Il est acquis que l'évolution des sensibilités et des rapports qualitatifs envers les territoires, à la croisée de préoccupations d'ordre environnemental, culturel, social et économique<sup>3</sup>, entretient des attentes quant à la protection, à la gestion et au développement du territoire, qu'il soit rural ou urbain, dégradé ou préservé, emblème consacré ou cadre de vie quotidien.

Plus encore, certaines démarches récentes établissent même un rapprochement entre les questions de paysage et celles de bien-être individuel et social<sup>4</sup>.

Les conditions contemporaines de ces enjeux bousculent les acceptions classiques du mot « paysage », qui l'assimilent tantôt à l'aspect réducteur du cadrage visuel, tantôt aux formes brutes de l'assise territoriale. Par conséquent, il est essentiel d'élargir la notion aux significations plurielles qu'alimentent les nouvelles préoccupations sociales (d'ordre esthétique, patrimonial, identitaire, environnemental) et qui le définissent comme une réalité subjective et complexe. Le défi est majeur puisqu'il s'agit de rendre compte de la pluralité des regards collectifs entretenus envers un territoire sans négliger la part de matérialité qui en dessine les contours.

Cet article ne prétend pas épuiser la multiplicité des significations que recouvre le concept de paysage. Des ouvrages entiers se sont d'ailleurs attachés à mieux circonscrire cette notion foncièrement polysémique, sans clore le débat de manière définitive<sup>5</sup>. L'article vise deux objectifs particuliers : d'abord, effectuer un balisage des principaux repères conceptuels attachés à la notion de paysage, afin d'esquisser l'étendue des significations qu'elle porte, puis, sur la base de cet exercice, définir une position conceptuelle et opérationnelle qui soit soluble dans la perspective aménagiste<sup>6</sup>, c'est-à-dire une position investie d'une volonté tant de comprendre les phénomènes d'ordre paysager que de fournir les outils nécessaires à l'action et au projet de paysage.

### Approcher le paysage

Dans l'analyse des multiples acceptions du mot « paysage », deux grandes figures conceptuelles ressortent avec constance. Une première famille de définitions assimile le paysage aux formes matérielles et objectives du territoire. La notion de paysage de l'École française de géographie, celle développée dans les pratiques anglo-saxonnes d'évaluation des caractéristiques visuelles (ex. : British Columbia Forest Service<sup>7</sup>) et celle découlant des avancées plus récentes de l'écologie du paysage<sup>8</sup> sont des variations de cette figure. Une autre famille voit d'abord dans le paysage une manifestation de rapports d'ordre sensible avec le territoire. Cette seconde voie se réalise par la médiation de l'art et de l'expérience esthétique, par l'interprétation du paysage comme un texte (culturel) à décoder ou par les valorisations sociales entretenues envers le territoire. Derrière ces deux cas de figures volontairement schématisés se distingue une troisième position conceptuelle particulière, selon laquelle le paysage ne renvoie pas seulement à une réalité physicospatiale objective ou à une

qualification subjective du regard, mais plutôt à la relation dialectique existant entre les deux.

### Des formes données et tangibles

Force est de constater que la notion de paysage suscite davantage, et plus spontanément, une préoccupation d'ordre spatial. À preuve, il suffit de considérer les nombreux efforts déployés en vue de cerner les spécificités sémantiques de ce concept comparativement à des notions apparentées comme celles de pays, de territoire ou d'espace habité. Dans une première approximation, le paysage s'assimile ainsi au territoire, à l'environnement. De la géographie classique à l'écologie du paysage, en passant par les méthodes d'évaluation visuelle, le concept de paysage s'est inscrit comme une forme donnée et tangible dans la mesure où il renvoyait aux composantes biophysiques et anthropiques du territoire en tant que « faits en soi ».

#### *Le paysage des géographes classiques*

En France, l'intérêt envers le paysage s'est manifesté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement de la géographie régionale et l'étude des genres de vie. On y a réalisé des descriptions détaillées des paysages géographiques afin de délimiter des unités géographiques et de rendre compte de l'image type qui ressortait de la comparaison de multiples panoramas<sup>9</sup>. L'École française de géographie<sup>10</sup> a dominé jusqu'en 1950. Les faits visibles et tangibles résultant des activités humaines et façonnant le paysage étaient l'objet premier de cette école. Le paysage se définissait ainsi comme « la physionomie caractéristique d'une région »<sup>11</sup>. Il renvoyait à une combinaison de traits physiques et humains qui donnait à un territoire une physionomie propre, qui en faisait un ensemble caractérisé par la récurrence de certains attributs.

En géographie, « la vue sur la contrée » ou le regard allait constituer une prise d'informations scientifiques. Paul Claval a bien résumé la tâche du géographe classique lorsqu'il a affirmé en 1984 que le paysage d'un géographe, au début du XX<sup>e</sup> siècle, s'apparentait à celui d'un voyageur qui parcourait le pays en tous sens, en appréciait les différentes perspectives et en saisissait toutes les formes afin d'en rendre compte<sup>12</sup>. En tant que science des formes et des empreintes, la géographie humaine visait à dépeindre le paysage à travers ses principales composantes (objectives), soit la végétation, le relief et l'hydrographie, de même que l'habitat et l'occupation du sol.

D'abord centrée sur la description des formes, la géographie s'est de plus en plus attachée, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à cerner les causes susceptibles d'expliquer la physionomie des lieux et

des paysages, l'aspect du paysage étant envisagé ici comme le reflet de phénomènes plus profonds à examiner. Parallèlement à ceci, un courant géographique naturaliste s'est confirmé. Motivées par la mise en évidence du rôle des facteurs d'ordre naturel (ex. : géologiques et climatiques), ces approches ont rapidement buté sur l'explication de la diversité des formes paysagères, formes pourtant issues de milieux physiques semblables. Devant ces limites, l'intérêt s'est recentré sur la part des activités humaines, des traditions sociales, des systèmes politiques, des innovations techniques et des causes économiques générales. C'est à la même époque que la géographie a délaissé le paysage au profit de la région économique<sup>13</sup>. Les géographes se sont donc graduellement détournés de l'analyse du paysage dans ses rapports nature/culture.

Enfin, si la géographie s'est développée en entretenant une distance objective vis-à-vis de l'objet « paysage », il serait toutefois inopportun d'affirmer qu'elle était totalement étanche à l'expérience sensible du territoire. À l'instar d'Alexander von Humboldt, qui agrémentait de dessins et gravures ses descriptions de paysages au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains géographes conjuaient sans peine observation scientifique et sensibilité artistique. Ainsi et bien que la géographie n'ait pas hésité à recourir à l'expérience sensorielle du territoire afin d'imager ses descriptions de paysages, il a fallu attendre l'émergence de la géographie culturelle, au cours des années 1970, pour voir apparaître une véritable réflexion autour des rapports d'ordre sensible au territoire.

#### *Un système spatial dynamique*

Les destinées de la géographie et de l'écologie se sont croisées en faveur de l'émergence d'une toute nouvelle discipline, l'écologie du paysage. L'Allemand Carl Troll, principal instigateur de cette discipline, a proposé une vision holistique du paysage, l'envisageant comme un système qui comportait trois niveaux de complexité : géosphère, biosphère et noosphère (venant du grec *noos*, « esprit »)<sup>14</sup>. En Amérique du Nord, l'émergence de l'écologie du paysage a eu lieu beaucoup plus tard, même si plusieurs travaux témoignaient de préoccupations similaires. En effet, les travaux d'Ian McHarg aux États-Unis<sup>15</sup> ou de Pierre Dansereau au Canada<sup>16</sup> sont venus s'inscrire dans cette nouvelle tendance, bien qu'aucun n'ait utilisé le terme « *landscape ecology* ». Il a fallu attendre les années 1980 pour que se formalisent ces notions à l'intérieur d'un corpus scientifique singulier.

La diversité des thèmes de recherche rencontrés souscrivant à cette école de pensée est à l'image de la variété des interprétations possibles du concept de paysage. Par delà cette diversité bien réelle,

la plupart des bilans<sup>17</sup> permettent de distinguer deux tendances relativement claires.

Une première tendance situait sa réflexion dans le prolongement des travaux de l'écologie classique. Qualifiée de « courant écologique »<sup>18</sup>, elle envisageait le paysage en tant qu'unité spatiale, comme un assemblage d'écosystèmes en interaction. Ce courant s'attardait principalement aux processus régissant l'hétérogénéité spatiale, qui ne peuvent être véritablement saisis qu'à une échelle de perception globale ou sous-régionale, soit à l'échelle d'un certain nombre d'unités de paysage. La définition du concept de paysage, telle que formulée par Richard Forman et Michel Godron en 1986, est très représentative de cette tendance : « *a landscape is a kilometer-wide area where a cluster of interacting stands or ecosystems is repeated in similar form* »<sup>19</sup>. À l'intérieur de cette perspective, le rôle de l'activité humaine demeurait moins capital, l'être humain étant envisagé comme un simple facteur de perturbation.

La seconde tendance, qui allait se traduire dans le « courant aménagiste »<sup>20</sup>, situait davantage le paysage au centre des interactions entre composantes biophysiques et sociales. Plus diversifiées et complexes, les figures conceptuelles du paysage renvoyaient aux caractéristiques biophysiques et écologiques, aux pratiques d'occupation et d'exploitation qui modifiaient ces caractéristiques et à l'incidence visuelle de la combinaison de ces facteurs écologiques et anthropiques. Bref, le paysage y était perçu comme un miroir des relations anciennes et actuelles de l'homme avec la nature qui l'entourait<sup>21</sup>.

Malgré la diversité des travaux issus de l'écologie du paysage, trois préoccupations principales se dégagent. D'abord, dans une perspective d'utilisation durable des ressources, il y avait lieu d'évaluer en quoi les composantes biophysiques influent sur les caractéristiques spatiales du territoire et les activités humaines qui en découlaient et, en retour, d'apprécier comment ces caractéristiques spatiales et leur évolution dans le temps influent sur les processus écologiques. Ensuite, le territoire était appréhendé à partir de ce qui était visible pour l'observateur, le plus souvent à partir de photographies aériennes ou d'images satellites. Cette préoccupation était importante puisqu'elle marquait une spécificité propre à l'écologie du paysage. De fait, alors que l'écologie traditionnelle assumait que la dynamique des écosystèmes se comportait spatialement de façon homogène, l'écologie du paysage cherchait à rendre compte de l'hétérogénéité des relations qui se déployaient au plan spatial. Enfin, une troisième préoccupation s'articulait autour de la prise en compte des dimensions publiques,

économiques et sociales des aspirations que l'être humain entretient avec son milieu<sup>22</sup>. Ces préoccupations s'actualisaient dans les faits par un spectre très large qui s'étendait d'une écologie du paysage axée sur l'analyse spatiale à une écologie axée sur une éthique appliquée à la gestion des territoires.

Dans l'ensemble, l'écologie du paysage situait l'objet de son étude dans ses composantes objectives et factuelles, le paysage s'assimilant à un assemblage dynamique d'écosystèmes en constante interaction. Certains, comme Zev Naveh, revendiquaient la nécessité de rendre compte des dimensions culturelles du paysage : « *not only do cultural impacts shape our landscapes but our view of landscapes is also a product of culture and this, in turn, is affecting our relation to these landscapes* »<sup>23</sup>. En aspirant à positionner l'écologie du paysage à ce niveau conceptuel, Naveh la promettait à une portée théorique plus large, dans la mesure où le paysage allait être irréductible à sa seule réalité objective dans ce contexte.

#### *Entre ressource visuelle et stimuli sensoriels*

Aux côtés des idées de paysage issues de la géographie et de l'écologie du paysage, la mise en œuvre, au début des années 1960, de mesures de prise en compte des dimensions paysagères dans l'exercice d'aménagement des territoires a constitué un autre lieu propice au développement d'approches conceptuelles singulières. Le développement des méthodes d'évaluation et de caractérisation visuelle et paysagère a été marqué par un débat continu entre approches de type « expert », issues de la pratique des professionnels de l'aménagement, et approches « cognitives » basées sur l'analyse des perceptions, issues notamment de la psychologie environnementale<sup>24</sup>. Bien que la notion de paysage emprunte des contours variables suivant les besoins propres à chaque démarche<sup>25</sup>, deux positions conceptuelles ressortent clairement.

Dans le contexte de développement des approches de type « expert », la notion de paysage s'apparentait à une ressource visuelle à gérer. Rappelons que ces approches ont été élaborées à une époque (1960-1985) où les enjeux commandaient essentiellement l'adoption de mesures visant à atténuer l'impact visuel d'une infrastructure ou d'un projet d'aménagement. Aux États-Unis, avec l'entrée en vigueur du National Environmental Policy Act (NEPA, 1969), ces méthodes ont été largement mises en place par les instances gouvernementales et paragouvernementales. Au Canada, des initiatives comparables prenaient place parallèlement dans divers secteurs publics (ex. : British Columbia Forest Service, ministère des Transports du Québec, Hydro-Québec). Elles ont entre autres contribué à rendre opérationnelle la caractérisation visuelle

des paysages par la formulation d'indicateurs (ex. : contraste, diversité, harmonie), de concepts et de grilles de lecture spécifiques (ex. : sensibilité visuelle, capacité d'absorption visuelle)<sup>26</sup>. Le paysage était envisagé à partir de ces caractères constitutifs que seul un observateur entraîné (expert) est apte à relever et à décoder de manière objective<sup>27</sup>. La qualité esthétique (*visual quality, scenic beauty*) d'un paysage lui est immanente, se réduisant à ses portions visibles.

Déplorant le caractère arbitraire et le manque de rigueur scientifique inhérents aux approches de type « expert », les approches « cognitives » témoignaient d'une sensibilité plus grande aux questions liées à la perception du sujet observateur. Misant sur des critères d'objectivité et de représentativité statistique, leur apport allait être de montrer qu'une même scène paysagère pouvait susciter des réponses perceptives fort variées, les caractéristiques individuelles de l'observateur (ex. : familiarité avec le lieu, antécédent résidentiel, expérience professionnelle) contribuant à en colorer l'expression<sup>28</sup>. Dans ces démarches, l'observateur était généralement invité, sur la base d'outils d'enquête standardisés, à poser un jugement définitif ou encore à établir une hiérarchisation des qualités formelles perçues. Ces approches assimilaient ainsi les caractéristiques physiques du paysage comme autant de stimuli visuels opérant sur la perception des individus<sup>29</sup>. Au même titre que les approches de type « expert », la perspective cognitive présupposait implicitement que l'expérience du paysage demeurait visuelle dans son essence<sup>30</sup>. Même si ces approches cherchaient à situer la position conceptuelle du paysage à mi-chemin entre le sujet (observant) et l'objet (attributs visibles), il faut se garder d'y voir autre chose qu'une bonne approximation de la qualité esthétique telle que perçue par la vision. Force est de reconnaître que ces approches demeuraient inopérantes quant il s'agissait de cerner les motifs et les significations profondes qui sous-tendaient l'appréciation paysagère.

#### **Des formes construites et intangibles**

À l'opposé des positions conceptuelles précédentes, un second courant, que l'on peut qualifier de « culturaliste », s'employait à poser les jalons d'une conception du paysage axée sur les dimensions sensibles du territoire. Se distanciant des perspectives qui abordaient le paysage dans sa forme donnée, celle de l'existant et du tangible, ce courant témoignait d'une volonté de révéler le paysage dans son caractère intangible et changeant. Les champs de l'esthétique, de l'architecture de paysage et de la géographie culturelle, de même que le domaine émergent de l'ethnologie du paysage,

participaient tous, à leur manière, à cette mouvance. Tantôt l'attention se portait sur les représentations esthétiques et culturelles qui contribuaient à la qualification des lieux en paysage. Tantôt, en géographie culturelle, le paysage était envisagé comme un réceptacle tangible des aspirations d'une communauté. Tantôt encore, dans les approches d'inspiration ethnologique et sociale, il s'agissait de rendre compte de ce qu'une collectivité ou un individu valorisait dans un territoire donné.

#### *Invention et artialisation du regard*

La notion de paysage n'a pas cours partout ni toujours. Elle se présente plutôt comme le produit d'une invention historique et culturelle. Telles sont les prémisses défendues depuis plus de deux décennies par un noyau de penseurs français<sup>31</sup>. L'ensemble de leurs travaux témoigne de l'absolue nécessité de prendre en compte l'expérience esthétique comme voie d'accès au paysage<sup>32</sup>. Pour ces auteurs qui établissent volontairement une dissociation nette entre les notions d'environnement et de paysage<sup>33</sup>, la première incarnant le degré zéro de la seconde, il ne saurait y avoir, dans ce contexte, de science du paysage.

De ce point de vue, deux civilisations seulement peuvent se vanter d'avoir nourri une sensibilité paysagère dans l'histoire de l'humanité : la Chine à partir du IV<sup>e</sup> siècle et l'Europe (Occident) depuis la Renaissance<sup>34</sup>. Ces deux cultures se distinguent des autres sur quatre points. Premièrement, elles font usage d'un ou de plusieurs mots pour dire « paysage ». Deuxièmement, elles ont une littérature (orale ou écrite) qui décrit des paysages. Troisièmement, elles proposent des représentations picturales de paysages. Enfin, elles créent des jardins d'agrément<sup>35</sup>.

Dès lors, il est possible de dater les phénomènes d'invention paysagère qui participent à la qualification des lieux en paysage. Pour Alain Roger, ce processus d'invention<sup>36</sup> ne peut s'opérer que par la médiation de l'art, à travers une double « artialisation »<sup>37</sup>. La première modalité s'exprime par l'inscription directe du code artistique dans la matérialité du lieu, c'est « l'artialisation » *in situ*. Tout l'art du jardin (*landscape gardening*) est redevable de cette première forme. La seconde se manifeste de manière indirecte, dans et par le regard, à travers la transmission de modèles de vision et d'appréciation du « pays » en paysage. Les modèles littéraires et picturaux (plus récemment photographiques et cinématographiques) rendent possible cette « artialisation » à distance, opération reconnaissant l'aptitude de ces modèles à agir sur le regard collectif<sup>38</sup>. C'est ainsi que la peinture de paysage est appelée à modifier considérablement les rapports sociaux et culturels envers un certain nombre d'espaces<sup>39</sup>.

À titre d'exemple, certains voient dans les premières figures picturales du rivage en Europe du Nord un des principaux vecteurs d'invention des pratiques balnéaires et de plage, le rivage n'ayant jusqu'alors été fréquenté que pour ses fonctions de pêche<sup>40</sup>. Aussi, avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, nul n'osait se risquer dans ces parages qui inspiraient la terreur. L'invention de la montagne et de la forêt telles qu'on se les représente aujourd'hui se serait produite de la même manière<sup>41</sup>.

Si la théorie de l'artialisation propose une juste lecture du rôle des valeurs esthétiques dans la naissance des sensibilités au paysage, l'appréciation paysagère ne pourrait tenir qu'à celles-ci. Reprenant l'idée que les fluctuations des regards collectifs sur le territoire agissent comme autant de phénomènes de qualification paysagère, différents travaux ont effectivement montré en quoi les conditions contemporaines des rapports au territoire offrent un renouvellement des valorisations de certains espaces<sup>42</sup>. Ainsi et à titre d'exemple, les valeurs environnementales teinteraient aujourd'hui fortement les modes de représentation de l'espace. Dans ce contexte, les qualités esthétiques d'un lieu deviennent conditionnelles à sa qualité écologique, à tel point que l'idée d'une « esthétique environnementale » (voir fig. 1) serait de plus en plus admise<sup>43</sup>. Le processus de requalification des friches en milieu urbain<sup>44</sup>, les efforts récents en faveur de la sauvegarde des milieux humides, autrefois considérés comme des obstacles à l'exploitation des terres agricoles<sup>45</sup>, et les choix résidentiels de certains néoruraux guidés par la quête d'un cadre de vie qualifié de naturel<sup>46</sup> participeraient tous à cette nouvelle « esthétique environnementale ». Ainsi, la signification que portent, par exemple, les attributs d'ordre environnemental ou patrimonial sont susceptibles de variation, même si rien ne change dans leur aspect, ce qui indique que les valorisations collectives sont rarement le reflet direct des « valeurs objectives » constitutives de ces attributs (ex. : valeurs d'ancienneté, d'unicité, de représentativité, d'intégrité).

De cette approche conceptuelle, force est de constater que le paysage ne peut être envisagé comme un concept de fixité, mais qu'il participerait plutôt de temporalités porteuses de significations changeantes. Capté à partir d'une nécessaire distanciation du regard, le paysage s'apparente ici à l'image que l'on se fait d'un espace donné, image superposée et reconstruite par des modèles paysagers variés, qu'ils soient d'ordre artistique<sup>47</sup>, environnemental<sup>48</sup> ou patrimonial<sup>49</sup>.

#### *Discours matérialisés et textes en cohabitation*

Pour la géographie culturelle, le paysage doit être approché parce qu'il est d'abord et avant tout

**Fig. 1**

Owl's Head, Québec.  
L'idée d'une « esthétique  
environnementale »  
est de plus en plus  
admise aujourd'hui.  
(Photo : S. Paquette)



« vécu », pas seulement « contemplé par le regard »<sup>50</sup>. Cherchant à dépasser une conception esthétisante qui confine l'idée de paysage à « un beau tableau immortalisant un point de vue sur le monde »<sup>51</sup>, le culturalisme de cette position situe le paysage comme un espace social habité<sup>52</sup>. La question de savoir si un paysage évoque une émotion esthétique positive ou négative importe peu ici. Ce qui importe, c'est de comprendre en quoi le paysage s'avère le reflet des actions, des pratiques, des valeurs et des goûts d'un groupe social habitant le territoire. Le paysage en est le réceptacle, il est une accumulation d'objets culturels<sup>53</sup>. Aussi, contrairement à l'approche esthétique selon laquelle la culture est à chercher dans les regards et les modèles perceptifs, des regards qui opèrent une sélection quant au territoire méritant une attention d'ordre paysager, la culture s'inscrit ici dans la matérialité du territoire. Elle s'exprime partout. Tout territoire marqué par l'intervention humaine peut être considéré comme un paysage, de la campagne pittoresque au quartier populaire, en passant par le paysage industriel, la rue de banlieue, etc. Selon Pierce Lewis, les empreintes inscrites à l'intérieur d'un paysage, et données à lire, renseignent d'autant plus sur les aspirations individuelles ou collectives entretenues qu'elles s'avèrent « *more truthful than most autobiographies because we are less self-conscious about how we describe ourselves [through landscapes]* »<sup>54</sup>.

Les paysages représentent le « contexte visuel de l'existence quotidienne »<sup>55</sup>. À la différence des paysages élitaires des théoriciens de l'esthétique, le paysage de la géographie culturelle a plus en commun avec les espaces ordinaires, vécus, produisant

un sens pour les groupes sociaux qui y habitent et participent à l'articulation des relations sociales et à la construction de l'identité. Aussi, la première motivation de la géographie culturelle n'est pas de décrypter le sens, la signification culturelle et sociale des traits tangibles du paysage qui, bien qu'« ordinaires », se lisent comme autant d'informations renseignant sur les faits sociaux sous-jacents.

D'autres travaux opèrent une distanciation vis-à-vis des acceptions assimilant le paysage à un cumul d'empreintes tangibles à décoder comme un livre ouvert. Dans ce contexte, le paysage recouvre sa dimension discursive, « [...] *landscapes are seen as the active constructions of social groups, with all of the flux, dynamism, discontinuity, and local nuances which this view implies* »<sup>56</sup>. De multiples fragments de discours, en coexistence et parfois en conflit, se déploieraient autour d'un même territoire, révélant la présence de groupes sociaux porteurs de valorisations paysagères variées. Les travaux de James Duncan et Nancy Duncan illustrent cette tendance<sup>57</sup>. Pour ces derniers, la construction sociale des rapports d'ordre esthétique au territoire ne doit pas seulement être envisagée comme une manière d'assurer la pérennité des intérêts d'ordre patrimonial, de nature ou de qualité de vie d'un lieu donné, mais davantage dans certains cas comme un mécanisme subtil d'inclusion et d'exclusion sociale visant le renforcement identitaire d'une élite. Sous plusieurs aspects, la notion de paysage défendue dans ces travaux est à associer aux positions développées notamment dans les approches concernant la pluralité des rapports sociaux et culturels avec le territoire.

### *Valorisations sociales et expérience du territoire*

Dans une mouvance critique, et foncièrement pluridisciplinaire, autour des acceptions classiques de la notion de paysage, une nouvelle position émerge de la formalisation d'approches ethnologiques<sup>58</sup> et sociologiques. Ce courant, reprenant à son compte certaines critiques soulevées par la géographie culturelle, s'élève notamment contre la tyrannie des approches visuelles et formalistes dans les études paysagères au détriment de la reconnaissance du caractère pluridimensionnel, plurisensoriel et expérientiel du paysage<sup>59</sup>. Dans les approches marquées par la prédominance du visuel, le concept de paysage serait captif de l'idée « que tout paysage implique [nécessairement] une perception évocatrice de beauté [...] selon des canons capables de mettre en branle l'émotion esthétique »<sup>60</sup>. Tous les modes de valorisation du territoire ne passent pas forcément par un tel processus. D'autres rapports qualitatifs au territoire, de l'ordre de l'affectif et du quotidien, liés à une mémoire individuelle ou un usage singulier, par exemple, ne peuvent être envisagés à partir de ce cadre interprétatif<sup>61</sup>.

Pour les approches d'inspirations ethnologique et sociologique, il s'agit moins de savoir si, à partir de ces principes esthétiques, un territoire fait ou ne fait pas paysage que de chercher à rendre compte de ce qu'un groupe social ou un individu valorise dans un territoire donné. Aussi les voies à partir desquelles se traduisent ces valorisations sont-elles multiples. En effet, le discours constitue une voie d'accès privilégié aux valorisations paysagères mais il n'est pas sans poser un défi considérable. Si on reconnaît que l'usage de la notion de paysage est foncièrement changeant, voire étranger<sup>62</sup> à certains groupes sociaux, l'accès aux valorisations sociales du paysage est nullement direct par le discours. Cette situation dérive de la difficulté de formuler et de qualifier par le seul langage des mots les termes d'un regard et d'une appréciation du paysage. Aussi s'agit-il d'approcher le paysage sans le nommer, d'abord par les « pratiques locales de façonnement »<sup>63</sup>, dans la manière dont une population occupe, aménage, délimite, transforme ou désigne son territoire, puis en laissant émerger, à partir d'une expérience individuelle ou collective, un discours sur le territoire, sur les expériences qu'il suscite et sur les pratiques qu'il suggère.

L'exploration de l'expérience plurisensorielle du paysage, qu'elle soit éprouvée en territoire urbain<sup>64</sup> ou en pleine nature<sup>65</sup>, ressort effectivement comme un axe de recherche porteur en ce sens. Des travaux récents<sup>66</sup> ont montré à quel point les pratiques récréotouristiques, notamment celles associées à l'écotourisme et au tourisme d'aventure, révèlent

une expérience paysagère plurielle. Si la qualité visuelle du paysage demeure un motif de déplacement important dans la descente d'une rivière ou dans le choix d'un parcours cyclable, la qualité de l'expérience physique recherchée exerce un pouvoir d'attraction formidable. Loin de la contemplation du tableau statique et cadré, l'expérience esthétique se mêle ici au plaisir, au dépassement, au sublime. C'est la singularité des significations portées par ces expériences qui participerait à élever certaines figures de nature, autrement anonymes, au rang de paysage<sup>67</sup>. La fabrication du paysage, dans les pratiques de tourisme d'aventure, est par conséquent indissociable de l'expérience intime du lieu, de la relation physique, sollicitant non seulement la vue mais aussi le toucher, l'ouïe et l'odorat. Se distançant de l'attitude contemplative classique, elle admet plutôt que l'individu représente un agent actif dans l'évocation esthétique d'un lieu. Rejoignant le concept d'expérience esthétique défini par John Dewey<sup>68</sup>, un tel processus constitue « *a particularly intense, engaged or heightened form of everyday experience* »<sup>69</sup>, engagement esthétique se situant à l'interface entre sujet et objet.

### **Vers un positionnement dialectique**

De ce portrait conceptuel rapidement esquissé, force est de constater que la question du paysage peut être saisie de bien des manières. Derrière les différents cas de figure volontairement schématisés se dessinent des passerelles que d'aucuns saisissent en faveur de positions conceptuelles inédites. Le factuel et le sensible deviennent sous ce rapport deux versants indissociables de la notion de paysage. En écologie du paysage, certaines ouvertures sur le plan méthodologique permettent donc d'entrevoir une préoccupation croissante pour les dimensions perceptuelles du paysage<sup>70</sup>. À l'inverse, des approches culturalistes parmi les plus critiques des positions formalistes ou écocentrées<sup>71</sup> reconnaissent qu'une meilleure compréhension des phénomènes d'ordre paysager passe inévitablement par une prise en compte des réalités données (immanentes au territoire) et construites (affirmées par le regard).

Le paysage relèverait par conséquent ni seulement d'une réalité physicospatiale objective, ni seulement d'une qualification subjective du regard. Il renverrait plus précisément à la relation existant entre les deux. Plusieurs auteurs ont cherché à situer la notion de paysage à partir de ce rapport foncièrement dialectique. Ainsi, pour Augustin Berque, le paysage se définit comme une « empreinte-matrice »<sup>72</sup>, le premier terme faisant référence à l'inscription physique des modes d'aménagement d'un milieu, le second désignant l'expression de

**Fig. 2**

Rive sud de Montréal,  
Québec. La pérennité  
du paysage est sans  
cesse mise à l'épreuve.  
(Photo : S. Paquette)



schèmes de perception et d'interprétation du milieu. Pour Pierre Donadieu, « le paysage est à la fois la réalité et l'image de cette réalité, interprétée, jugée et appréciée à partir de modèles transmis par la culture »<sup>73</sup>. Pour Steven Bourassa, « *[it] is a matter of the interaction of subject and object* »<sup>74</sup>, où toute recherche de frontières nettes entre dimensions tangibles et intangibles apparaît comme un exercice futile.

Cette double nature fait en sorte que le paysage est conditionné par des temporalités singulières, la pérennité du paysage étant sans cesse mise à l'épreuve (voir fig. 2). Il y a d'abord l'épreuve des profondes transformations que subissent les caractéristiques physicospatiales du territoire, puis celle des sensibilités sociales qui émergent, se fixent pour un temps et se transforment, voire disparaissent, au gré de l'évolution des relations que les individus entretiennent envers le territoire.

Par-delà ce positionnement prometteur, cette ouverture conceptuelle pose toutefois des défis considérables au plan méthodologique. En effet, peu de recherches peuvent prétendre embrasser l'ensemble des dimensions paysagères avec une attention égale. Si cette complexité est bien admise aujourd'hui, dans les faits, des choix méthodologiques s'imposent inévitablement. Enfin, compte tenu des avantages et des limites de chacune des positions conceptuelles, plusieurs reconnaissent la nécessité de puiser, au plan méthodologique, à une diversité d'approches. C'est la volonté d'établir des lectures transversales et de prendre en compte les multiples dimensions paysagères qui se pose.

### **Pour un concept de qualification sociale et culturelle du territoire**

Rappelons que le présent exercice vise à cerner les contours d'une position conceptuelle face au paysage qui puisse être ouverte au large spectre de significations auxquelles cette notion renvoie, tout en répondant aux exigences d'une perspective

aménagiste. Cette tâche pose un double défi : élaborer une position conceptuelle qui s'inscrive en résonance directe avec les conditions contemporaines des enjeux et préoccupations sociales logés à l'enseigne du paysage, puis établir les balises d'une telle position afin qu'elle puisse offrir toute la latitude nécessaire à l'élaboration d'un cadre d'actions paysagères adapté et évolutif.

### **Définition et portée conceptuelle**

Prenant acte des conditions particulières mentionnées précédemment, la position adoptée ici définit le paysage comme un concept de qualification sociale et culturelle du territoire. Le paysage est ainsi un regard porté sur le territoire, qu'il qualifie ou déqualifie. Cette qualification implique la reconnaissance des attributs, caractères ou propriétés d'un territoire par un individu ou une collectivité<sup>75</sup>. Il est entendu, par ailleurs, qu'il ne peut exister de véritable reconnaissance sans que les qualités initiales ne se traduisent en valeurs pour un groupe social donné et dans un espace-temps donné. Cette reconnaissance procède d'une lecture plurielle mobilisant une diversité de points de vue sur le monde (esthétique, ludique, scientifique, environnemental, patrimonial, économique et autres). Cette lecture implique également une attention polysensorielle (ex. : visuelle, auditive, olfactive, tactile, kinésique) dans l'expérience du paysage.

Du balisage de la littérature, le processus de qualification du territoire ressort, d'une part, comme un regard de nature appréciative, exprimant tantôt le reflet des intérêts portés envers un lieu ou un territoire, tantôt une relation affective avec un espace vécu et ressenti. D'autre part, le processus de qualification interpelle une connaissance et une compréhension objective des formes, de l'assise ou des composantes biophysiques conférant à un espace un caractère ou une propriété que le regard sélectionne. Dans le premier cas, l'intentionnalité du regard relève davantage du rapport « contemplatif » et « subjectivant », de l'appréciation esthétique

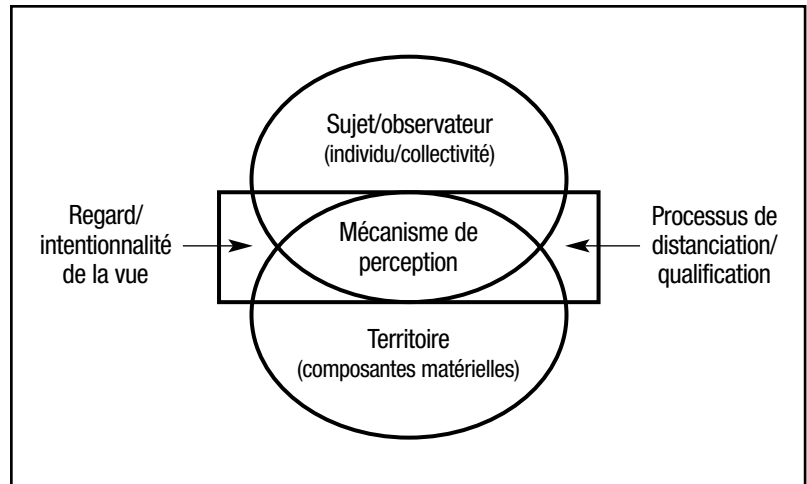


dans ses dimensions sensorielles et expérientielles<sup>76</sup> ainsi que du plaisir des sens associé à la découverte, à l'appropriation et à l'usage des lieux ou des territoires. Dans le second cas, l'intentionnalité du regard est « objectivante » ou a une visée scientifique, au sens où il s'agit de connaître, d'interpréter et d'analyser ce qui est donné à voir. Cette forme de regard s'inscrit dans la perspective « cadrée » héritée de la Renaissance, qui s'est appliquée tant au développement de règles d'appréciation esthétique formelle qu'à la définition de méthodes d'analyse visuelle des paysages.

S'interpellant l'un et l'autre et s'informant mutuellement, ces deux types de regards doivent mobiliser, au cours du processus de qualification du territoire, une nécessaire distanciation. De fait, regarder un paysage implique, tant pour le sujet indigène que pour le sujet étranger au lieu qui parcourt occasionnellement le territoire, une prise de conscience comportant un détachement symbolique, un retrait du sujet de la nature. Cette distanciation se réalise lorsque, pour un temps, le regard s'arrête sur une forme qu'il a sélectionnée en vertu d'une intentionnalité singulière.

Ce processus de distanciation fait en sorte que certaines portions de territoire font l'objet de regards à l'enseigne d'une telle qualification paysagère, alors que d'autres portions en sont écartées. Or, un tel processus ne peut s'accomplir partout ni toujours. Trois composantes (voir fig. 3) lui sont essentielles : un sujet/observateur, un territoire donné (échelle et matérialité plurielles) et un mécanisme de perception (intégrant les dispositifs de la perception visuelle et sensorielle autant que les dispositifs de la représentation découlant d'un savoir, d'une expérience, d'un héritage culturel ou d'un rapport affectif particulier). Ce faisant, la qualification est nécessairement sélective et plurielle et le paysage résultant, polysémique.

Définir le paysage suivant cette perspective, c'est admettre sa nature foncièrement dialectique, reconnaissant l'inséparabilité du référentiel spatial et factuel dans le regard sensible. Cette définition entretient ainsi des parentés conceptuelles avec certaines positions particulières défendues, par exemple, en géographie culturelle<sup>77</sup> et en esthétique<sup>78</sup>, voire même en écologie du paysage<sup>79</sup>, où le paysage se loge au centre des interactions entre formes matérielles et constructions sociales. Elle se distingue également par son penchant « culturaliste » évident, en particulier dans la dissociation/distanciation obligée qu'elle opère vis-à-vis du concept de territoire. Aussi, au même titre que certaines conceptions esthétisantes, articulées autour de la notion d'invention paysagère<sup>80</sup>, elle soutient que l'idée de paysage ne peut inclure la notion de



**Fig. 3**  
Trois composantes essentielles du paysage

perennité, les temporalités du paysage étant plutôt caractérisées par une succession de regards sans cesse renouvelés. La présente définition se démarque toutefois d'une esthétique de la contemplation trop stricte en considérant la fluctuation des regards collectifs sur le territoire comme des phénomènes de qualification paysagère pouvant ressortir de lectures et d'expériences plurielles (ex. : environnementale, patrimoniale, ludique, affective et économique) d'un espace donné. Ce faisant, elle place clairement le paysage sur un plan pluri-dimensionnel, polysensoriel et expérientiel, une position chère aux approches d'inspiration ethnologique et sociale, notamment.

### Portée opératoire, projet et cadre d'actions paysagères

De nombreux dossiers témoignent aujourd'hui des enjeux majeurs que suscite la question du paysage, qu'ils soient d'ordre social, culturel ou économique. Les États généraux du paysage<sup>81</sup>, le lancement du Projet de politique du patrimoine culturel du Québec<sup>82</sup>, l'adoption de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, qui introduit le statut de paysage humanisé<sup>83</sup>, de même que la ratification récente de la Convention européenne du paysage<sup>84</sup>, constituent des moments forts de cette prise de conscience. Cette situation milite en faveur d'une considération plus aiguë de la qualité des paysages et des cadres de vie et invite à repenser les pratiques aménagistes. Il est essentiel en ce sens que la notion de paysage fasse écho aux visées opératoires des organismes publics, parapublics ou privés devant assurer une meilleure prise en compte des préoccupations de nature paysagère dans l'exercice d'aménagements des territoires. Aussi, l'opérationnalisation est-elle entendue comme les conditions visant à doter le concept de paysage d'une assise

méthodologique et instrumentale apte à rencontrer des objectifs de préservation, de mise en valeur (révélation), de gestion (accompagnement) et d'aménagement (production/ création). La Convention européenne du paysage constitue un exemple probant d'initiatives menées à la même enseigne : elle propose une série de mesures visant la connaissance et la reconnaissance des paysages, la mise en place de procédures de participation publique et un cadre d'actions intégrant des opérations de protection, de gestion et d'aménagement.

Avant de préciser la portée de ces actions, il y a lieu de situer les raisons et conditions du « projet de paysage » que soutient la position conceptuelle adoptée précédemment. Or, l'idée derrière le projet aménagiste de paysage est le plus souvent associée à des démarches réactives. Elle émerge généralement lorsque les transformations (présentielles ou réelles) du paysage menacent l'intégrité d'un cadre de vie, d'un champ visuel ou d'un environnement, mettent en péril la pratique d'une activité ou limitent la fréquentation d'un lieu. Cette tendance semble enfermer la question du paysage dans une logique de la sauvegarde<sup>85</sup>. En outre, cette logique s'associe le plus souvent à une forte tentation de vouloir figer le territoire à un stade donné et de fixer une fois pour toutes les termes d'une qualification du paysage. Si certains paysages de référence (dont des emblèmes collectivement reconnus) commandent des mesures plus strictes de protection, d'autres espaces caractérisés par de profonds changements ou confinés à un état de dégradation avancée (telles les friches industrielles) exigent une approche et des outils d'intervention adaptés. En clair, il s'agit de joindre aux changements à venir un juste équilibre entre protection, gestion et aménagement des paysages. Aussi, l'enjeu du « projet de paysage » se trouve dans la capacité des collectivités d'accompagner les trajectoires paysagères tout en tenant compte de la singularité des lieux.

À l'opposé d'une approche strictement normative et instrumentale, garante de regards et de modes d'intervention standardisés, le « projet de paysage » n'est pas reproductible<sup>86</sup>. Chaque lieu étant porteur de significations particulières, il s'agit dès lors d'en évoquer la spécificité, d'en révéler les qualités et, au besoin, d'en infléchir les trajectoires en résonance avec les états futurs socialement valorisés et désirés. Ainsi, le « projet de paysage » ne peut prétendre dicter une seule manière de faire ou de voir mais va plutôt s'attacher à mettre en place les conditions essentielles à l'action.

Le projet procède d'abord et avant tout d'une construction de l'esprit<sup>87</sup> et non pas exclusivement d'une activité concrète de production ou d'organisation des espaces habités. Il ne peut se traduire

autrement qu'en menant une intervention physique sur le territoire. Suivant cette perspective, l'objectif opératoire du « projet de paysage » pourrait ainsi se limiter à l'élaboration d'une vision socialement partagée, d'un diagnostic commun, bref d'un consensus minimal menant éventuellement à la formulation de projets matériels ou immatériels. C'est ainsi que les « projets de paysage » sont de moins en moins envisagés comme des projets « terminés et destinés à rester constants dans leurs résultats une fois pour toutes »<sup>88</sup>. Cette dimension sociétale du « projet de paysage » s'avère fondamentale dans la mesure où agir sur les perceptions collectives (ex. : sensibilisation à la qualité des paysages et des cadres de vie), sur les processus et modes de régulation sociale (ex. : politiques et programmes intervenant sur le paysage) ainsi que sur les pratiques d'aménagement (design, mode de production et entretien des espaces) constitue autant de projets possibles et distincts.

Dès lors, les actions à mener dans le cadre du « projet de paysage » s'articulent à la fois et distinctement autour de trois axes, le premier étant la mise en valeur/révélation, le deuxième, la production/création et le troisième, la gestion/protection du paysage.

L'axe mise en valeur/révélation concerne entre autres la diffusion des connaissances en vue de favoriser une véritable culture territoriale et de susciter une mobilisation identitaire en faveur du paysage. Il porte les actions visant à reconnaître, à qualifier et à mettre en valeur certains attraits tangibles (ex. : cadrages visuels) et intangibles (ex. : intérêt identitaire d'un lieu) du territoire. Ces actions participent ainsi à renforcer la relation des citoyens avec leurs lieux de vie, de travail ou de loisir. L'axe production/création correspond aux projets d'aménagement visant soit la restauration et la récupération de paysages dégradés, soit la fabrication et la création de nouveaux paysages. Il concerne aussi l'ensemble des démarches de révélation et d'invention de nouvelles qualités ou de qualifications paysagères. L'axe gestion/protection comprend les actions visant à encadrer ou accompagner de manière dynamique les transformations des paysages induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales, en résonance avec les états futurs socialement désirés. Cet axe implique des mesures de gestion (ex. : programmes, politiques) et des opérations de suivi et de surveillance des territoires et des paysages. Il comprend également les actions de préservation des caractères et qualités des paysages ou des éléments porteurs de valorisation paysagère collectivement reconnue en raison de leurs significations patrimoniales, identitaires, culturelles, esthétiques et autres.

Somme toute, il importe de souligner que l'ensemble de ces actions témoigne de la volonté de prendre en compte tant les paysages considérés comme emblématiques, les paysages et cadres de vie de proximité, que les territoires dégradés en quête de nouvelles qualifications paysagères.

## Conclusion

La question du paysage suscite plus que jamais des enjeux sociaux majeurs. Qualifiés hier encore d'émergents, ces enjeux sont aujourd'hui déclarés et trouvent un écho favorable dans de nombreux documents législatifs, programmes politiques ou initiatives aménagistes. Il est clair aujourd'hui que les collectivités n'admettent plus de « subir leurs paysages » passivement<sup>89</sup> mais tendent de plus en plus à jouer un rôle actif dans leur transformation.

Or, il y a urgence à repenser les approches traditionnelles associant la question du paysage à une simple ressource visuelle dont la gestion doit être confiée à des experts. Au delà des logiques instrumentales et normatives encore largement répandues, il s'avère essentiel de reconsidérer le concept de paysage, comme son opérationnalisation, à la lumière de la pluralité des préoccupations sociales qui l'interpellent. Le défi est de taille. Cet article montre en quoi le travail en cours dans divers secteurs disciplinaires fournit des éléments de réponse à cet égard. Plus encore, il précise en quoi une position qui définit le paysage comme un concept de qualification sociale et culturelle du territoire est à même de nourrir une réflexion éclairée, pour le plus grand bénéfice des enjeux, des cadres d'analyse et des gestes interpellés.

## NOTES

1. Ce texte dérive d'une recherche menée à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en collaboration avec Hydro-Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.
2. Sylvain Paquette et Gérard Domon, « Le paysage comme agent de recomposition des communautés rurales du sud du Québec : nouvelles possibilités, nouvelles exigences », dans Mario Carrier et Serge Côté (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux : éléments d'un débat sur la responsabilité du développement* (Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2000), p. 189-222.
3. Christiane Montpetit, Philippe Poullaouec-Gonidec et Geneviève Saumier, « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 128 (2002), p. 165-189.
4. Yves Luginbühl, « Paysage et bien-être individuel et social », communication présentée lors de la conférence annuelle de la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 27 et 28 novembre 2003.
5. En particulier Gabriel Rougerie et Nicolas Beroutchachvili, *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes* (Paris : Armand Colin, 1991) et Alain Roger (éd.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)* (Seyssel : Champ Vallon, 1995), collection Pays/Paysage.
6. Philippe Poullaouec-Gonidec, Christiane Montpetit, Gérard Domon, Michel Gariépy, Geneviève Saumier et Danielle Dagenais, *Concept et opérationnalisation du paysage : balisage du concept de paysage, des méthodes et des enjeux publics au Québec*. Rapport de recherche déposé au ministère de la Culture et des Communications et à Hydro-Québec, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, 2001.
7. British Columbia Forest Service, *Forest Landscape Handbook* (Victoria, C.-B. : Information Services Branch, Ministry of Forests, Province of British Columbia, 1981).
8. Richard T. T. Forman et Michel Godron, *Landscape Ecology* (New York et Toronto : John Wiley & Sons, 1986).
9. François Béguin, *Le paysage* (Paris : Flammarion, 1995), coll. Dominos.
10. Au Canada, le géographe d'origine française Raoul Blanchard (voir Raoul Blanchard, *L'Ouest du Canada français : province de Québec* [Montréal : Beauchemin, 1953]) a fait figure de pionnier par ses recherches réalisées entre les années 1930 et 1950 sur le Canada français.
11. Béguin, *Le paysage*.
12. Paul Claval, *Géographie humaine et économique contemporaine* (Paris : Presses universitaires de France, 1984).
13. Claval, *ibid.*
14. I. S. Zonneveld, « Landscape Ecology and its Application », dans Michael R. Moss (éd.), *Landscape Ecology and Management: Proceedings of the First Symposium of the Canadian Society for Landscape Ecology and Management* (Montréal : Polyscience Publications, 1988), p. 3-15.
15. Ian L. McHarg, *Design with Nature* (Garden City, N.Y. : Natural History Press, 1969).
16. Pierre Dansereau, « Ecological Impact and Human Ecology », dans Frank Fraser Darling et John P. Milton (éd.), *Future Environments of North America* (Garden City, N.Y. : Natural History Press, 1966), p. 425-464.
17. Zev Naveh et Arthur S. Lieberman, *Landscape Ecology: Theory and Application* (New York : Springer-Verlag, 1984) ; Gérard Domon et Alain Leduc, « L'Écologie du paysage : nouvelle branche de l'écologie ou nouvelle science du paysage? », dans Gérard Domon et Jean Falardeau (éd.), *Méthodes et réalisations de l'écologie du paysage pour l'aménagement du territoire* (IV<sup>e</sup> congrès de la Société canadienne d'écologie et d'aménagement du paysage, Université Laval, 1995 [Morin Heights : Polyscience Publications, 1995]), p. 5-13.
18. Domon et Leduc, *ibid.*
19. Forman et Godron, *Landscape Ecology*.
20. Domon et Leduc, « L'Écologie du paysage... ».
21. Bernadette Lizet et François de Ravignan, *Comprendre un paysage : guide pratique de recherche* (Paris : Institut national de la recherche agronomique, 1987).

22. Zev Naveh, « What is Holistic Landscape Ecology? A Conceptual Introduction », *Landscape and Urban Planning*, vol. 50 (2000), p. 7-26.
23. *Id.*, « Interactions of Landscapes and Cultures », *Landscape and Urban Planning*, vol. 32 (1994), p. 48.
24. Andrew Lothian, « Landscape and the Philosophy of Aesthetics: Is Landscape Quality Inherent in the Landscape or in the Eye of the Beholder? », *Landscape and Urban Planning*, vol. 44 (1999), p. 177-198, et Terry C. Daniel, « Whither Scenic Beauty? Visual Landscape Quality Assessment in the 21st Century », *Landscape and Urban Planning*, vol. 54, n° 1-4 (2001), p. 267-281.
25. Les méthodes d'évaluation et de caractérisation visuelles et paysagères sont nombreuses et diverses (voir Rougerie et Beroutchachvili, *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes*). Les nombreuses tentatives de classification identifient globalement quatre grandes familles de méthodes, celles prenant appui respectivement sur les paradigmes expert, psychophysique, cognitif et expérientiel. Aux fins du propos tenu dans ce texte, seules les principales positions conceptuelles qui s'en dégagent sont discutées.
26. Ervin H. Zube, James L. Sell et Jonathan G. Taylor, « Landscape Perception, Research, Application and Theory », *Landscape Planning*, vol. 9 (1982), p. 1-33.
27. Susan Dakin, « There's More to Landscape than Meets the Eye: Towards Inclusive Landscape Assessment in Resource and Environmental Management », *Canadian Geographer*, vol. 47, n° 2 (2003), p. 185-200.
28. Yoji Aoki, « Review Article: Trends in the Study of the Psychological Evaluation of Landscape », *Landscape Research*, vol. 24, n° 1 (1999), p. 85-94.
29. David L. Uzzell, « Environmental Psychological Perspectives on Landscape », *Landscape Research*, vol. 16, n° 1 (1991), p. 3-10.
30. Arnold Berleant, *Living in the Landscape: Toward an Aesthetics of Environment* (Lawrence, Kansas : University Press of Kansas, 1997).
31. Augustin Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (Seyssel : Champ Vallon, 1994), coll. Pays/Paysages.
32. Alain Roger, « Histoire d'une passion théorique ou Comment on devient un Raboliot du paysage », dans Berque (dir.), *ibid.*, p. 107-123.
33. Bernard Lassus, « Les continuités du paysage », *Urbanisme* n° 250-252 (1991), p. 64-69.
34. Augustin Berque, « Paysage, milieu, histoire », dans Augustin Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, p. 11-29.
35. Berque, *ibid.*
36. Roger, « Histoire d'une passion théorique... ».
37. L'artialisé est entendue ici comme un processus qui embellit la nature. L'idée d'une « nature artialisée » apparaît pour la première fois chez Montaigne (Essais III, « Sur les vers de Virgile »).
38. Roger, « Histoire d'une passion théorique... ».
39. Pierre Donadieu, *La société paysagiste* (Arles : Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, 2002).
40. Alain Corbin, *Le territoire du vide : l'Occident et le désir de ravage (1750-1840)* (Paris : Aubier, 1988).
41. Voir entre autres Donadieu, *La société paysagiste*.
42. Sophie Genin Bonin, *Paroles d'habitants, discours sur les paysages : des modèles aux territoires*, thèse de doctorat (Paris : Université Panthéon-Sorbonne [Paris 1], 2002).
43. François Tremblay et Philippe Poullaouec-Gonidec, « Contre le tout paysage : pour des émergences et... des oublis », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 129 (2002), p. 34-355.
44. Philippe Poullaouec-Gonidec, « Esthétique des paysages de la modernité », *Trames* n° 9 (1993), p. 29-34.
45. Gérard Domon, Gérard Beaudet et Martin Joly, *Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages* (Saint-Hyacinthe et Paris : Isabelle Quentin, 2000).
46. Sylvain Paquette et Gérard Domon, « Changing Ruralities, Changing Landscapes: Exploring Social Recomposition Using a Multi-Scale Approach », *Journal of Rural Studies*, vol. 19 (2003), p. 425-444.
47. Roger, « Histoire d'une passion théorique... ».
48. Poullaouec-Gonidec, « Esthétique des paysages de la modernité », p. 29-34.
49. Domon, Beaudet et Joly, *Évolution du territoire laurentidien*.
50. John B. Jackson, *Discovering the Vernacular Landscape* (New Haven et Londres : Yale University Press, 1984).
51. Jean-Marc Besse et Gilles A. Tiberghien, « L'expérience du paysage », dans John B. Jackson, *À la découverte du paysage vernaculaire* (Arles : Actes Sud et École nationale supérieure du paysage, 2003), p. 9-34.
52. Jackson, *Discovering the Vernacular Landscape*.
53. Donald W. Meinig, « The Beholding Eye, Ten Versions of the Same Scene », dans Donald W. Meinig (dir.), *The Interpretation of Ordinary Landscapes: Geographical Essay* (New York et Oxford : Oxford University Press, 1979), p. 33-48.
54. Pierce F. Lewis, « Axioms for Reading the Landscape: Some Guides to the American Scene », dans Meinig (dir.), *ibid.*, p. 12.
55. Edward Relph, *Rational Landscapes and Humanistic Geography* (Londres : Croom Helm, 1981), p. 3.
56. Daniel Ley, « From Urban Structure to Urban Landscape », *Urban Geography*, vol. 9, n° 1 (1988), p. 99.
57. James S. Duncan et Nancy G. Duncan, *Landscapes of Privilege: The Politics of the Aesthetic in an American Suburb* (New York : Routledge, 2004).
58. Françoise Dubot et Bernadette Lizet, « Pour une ethnologie du paysage », dans Ministère de la culture (France), Mission du Patrimoine ethnologique, *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages* (Paris : Maison des sciences de l'homme, 1995), p. 225-240.
59. Jean-François Augoyard, « La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ? », dans Alain Roger (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)* (Seyssel : Champ Vallon, 1995), collection Pays/Paysages, p. 334-345, et Berleant, *Living in the Landscape*.
60. Jean-Pierre Boutinet, « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Les Carnets du paysage* n° 7 (2001), p. 65-83.
61. Genin Bonin, *Paroles d'habitants, discours sur les paysages*.
62. Gérard Lenclud, « Ethnologie et paysage », dans Ministère de la culture (France), Mission du Patrimoine ethnologique, *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages* (Paris : Maison des sciences de l'homme, 1995), p. 3-17.
63. Dubot et Lizet, « Pour une ethnologie du paysage ».
64. Augoyard, « La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ? ».

65. Dakin, « There's More to Landscape than Meets the Eye: Towards Inclusive Landscape Assessment in Resource and Environmental Management ».
66. Tremblay et Poullaouec-Gonidec, « Contre le tout paysage... ».
67. Dans les parcours empruntés par les adeptes de ces pratiques, certains toponymes sont particulièrement évocateurs du caractère sublime des expériences paysagères offertes : « trous du diable », « pleureur », « porte de l'enfer », « cascades malignes » (voir Tremblay et Poullaouec-Gonidec, *ibid.*).
68. John Dewey, *Art as Experience* (New York : G. P. Putman's Sons, 1980).
69. Steven C. Bourassa, *The Aesthetics of Landscape* (Londres et New York : Belhaven Press, 1991), p. 27.
70. Michael Hunziker, « The Spontaneous Reafforestation in Abandoned Agricultural Lands: Perception and Aesthetic Assessment by Locals and Tourists », *Landscape and Urban Planning*, vol. 31 (1995), p. 399-410.
71. Yves Luginbühl, « Temps social et temps naturel dans la dynamique du paysage », dans Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage* (Canada : Presses de l'Université de Montréal, 2003), p. 85-104.
72. Augustin Berque, *Médiances : de milieux en paysages* (Montpellier : Reclus, 1990).
73. Pierre Donadieu, « Du désir de campagne à l'art du paysagiste », *L'espace géographique* n° 3 (1998), p. 194.
74. Bourassa, *The Aesthetics of Landscape*, p. 40.
75. Poullaouec-Gonidec, Montpetit, Domon, Gariépy, Saumier et Dagenais, *Concept et opérationnalisation du paysage : balisage du concept de paysage, des méthodes et des enjeux publics au Québec*.
76. J. Douglas Porteous, *Environmental Aesthetics* (New York : Routledge, 1996).
77. Yi-Fu Tuan, « Thought and Landscape: The Eye and the Mind's Eye », dans Meinig (dir.), *The Interpretation of Ordinary Landscapes*, p. 89-102.
78. Bourassa, *The Aesthetics of Landscape*.
79. Naveh, « Interactions of Landscapes and Cultures ».
80. Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*.
81. États généraux du paysage québécois, *Dynamique et visions du paysage québécois* (Québec : Continuité, 1995).
82. Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé : proposition présentée à madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications, par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin* ([Québec] : Le Groupe-conseil, 2000).
83. Gouvernement du Québec, *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, L.R.Q. C-61.01 (2004).
84. Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage* (Strasbourg : Le Conseil, 2000), <[http://www.coe.int/T/F/Coopération\\_culturelle/Environnement/Paysage/](http://www.coe.int/T/F/Coopération_culturelle/Environnement/Paysage/)> (consulté le 30 novembre 2004).
85. Philippe Poullaouec-Gonidec, « Esthétique des paysages de la modernité », *Trames* n° 9 (1993), p. 29-34.
86. Philippe Poullaouec-Gonidec, « Les cultures du paysage », dans Denise Lemieux (dir.) *et al.*, *Traité de la culture* (Québec : IQRC et Presses de l'Université Laval, 2002), p. 643-660.
87. Jean-Pierre Boutinet, cité dans Poullaouec-Gonidec, « Les cultures du paysage ».
88. Boutinet, « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », p. 76.
89. Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage*.